



CENTRE PROVINCIAL DE L'AGRICULTURE ET DE LA RURALITE

Rue Saint-Nicolas, 17 – 1310 La Hulpe - Tél : 02/656 09 70 - Fax : 02/652 03 06

Membre de l'asbl Réquasud - Directrice Ir. Françoise Demeuse

E-mail: labo.lahulpe@skynet.be

Site internet: www.brabantwallon.be

Responsable :	M. Ir. Quentin Duchenne : 0495 59 03 54
Secteur Est Brabant wallon:	M. René Detombes : 0495 59 03 55 M. William Adens : 0495 59 03 58
Secteur Centre Brabant wallon:	M. Stéphane Veragten : 0495 59 03 56
Secteur Ouest Brabant wallon:	M. Gérald Odeurs : 0495 59 03 57
Secteur Hors Brabant wallon :	M. Ludovic Peeters : 0477 30 86 10

Quelques règles simples à respecter pour la prise d'échantillons d'engrais de ferme

La composition des engrais de ferme est très variable, les faire analyser est une condition indispensable à une bonne valorisation des éléments nutritifs qu'ils contiennent.

L'échantillon analysé doit représenter ce qui sera épandu sur le champ.

Faisant référence à la norme européenne NF EN 12579, voici quelques règles à respecter pour la prise des échantillons.

Pour les lisiers

- La prise d'un échantillon dans la fosse doit intervenir après un brassage-homogénéisation du produit ou au moment du remplissage des tonnes ;
- Plusieurs prélèvements seront regroupés, mélangés, et un échantillon d'environ 1 litre sera pris dans un flacon plastique hermétiquement fermé. L'utilisation d'une sonde à lisier⁽¹⁾ permet le prélèvement d'un profil complet de lisier sur toute la profondeur de la fosse.

Pour les fumiers, fientes, composts, ...

- A minimum 5 à 7 endroits du tas à échantillonner (suivant son homogénéité), effectuer à différentes hauteurs à l'aide d'une fourche un prélèvement en ayant soin d'éliminer la couche superficielle ;
- Ces différents prélèvements sont mélangés et conservés dans un sachet plastique hermétiquement fermé. L'échantillon doit représenter entre 3 et 4 kg.

Envoi

- Remplir le plus précisément possible une fiche de prélèvement spécifique disponible au laboratoire ou téléchargeable sur le site internet www.brabantwallon.be ;
- Apporter dans les plus brefs délais l'échantillon au Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité en le conservant au frais dans une boîte frigo entre 1°C et 5°C.

⁽¹⁾ Sur demande préalable, une sonde de prélèvement peut être disponible gratuitement au Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité moyennant une caution de 50€.

Les Services provinciaux sont à votre entière disposition, du lundi au vendredi inclus, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous à convenir avec l'agent traitant.